



Non respect de la mise en quarantaine

Par Souki86

Bonjour,

Je pose cette question après avoir éprouvé un grand désespoir, car je n'arrive pas à trouver de réponse.

À mon arrivée en France en 2021, j'ai reçu une amende de 1000 euros pour non-respect de la mise en quarantaine le 09/09/2021. Je n'ai pas eu l'opportunité d'être verbalisé, ce qui m'a conduit à faire une contestation le 29/09/2021, mais celle-ci a été refusée.

Par la suite, j'ai soumis un recours gracieux au tribunal de police le 02/01/2022, et depuis, je n'ai reçu aucune nouvelle à ce sujet. Récemment, en consultant le site de l'ANTAI, j'ai constaté que cette amende est toujours active et a été majorée à 1300 euros. Si je ne la paie pas, elle passera à 1600 euros.

J'ai contacté le service des finances de la ville où l'infraction a été commise, et ils m'ont informé qu'aucune information n'était enregistrée dans leurs bases de données. J'ai également pris contact avec l'ANTAI, qui m'a conseillé de me rapprocher de l'organisme auprès duquel j'ai adressé le recours gracieux.

En tant qu'étudiante avec des revenus modestes, je ne sais pas quelles démarches entreprendre dans cette situation. Si vous avez des suggestions, je vous remercie par avance de bien vouloir me répondre.

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez posé cette question plusieurs fois et il y a une réponse ici :

[url=https://www.forum-juridique.net/routier/amende/radars/amende-non-respect-de-la-mise-en-quarantaine-t52156.html]
https://www.forum-juridique.net/routier/amende/radars/amende-non-respect-de-la-mise-en-quarantaine-t52156.html[/url]